



Refus de paiement de loyer

Par **melanied53**, le **26/05/2011** à **17:17**

Bonjour,

J'ai un problème, je suis propriétaire d'une maison en compagnie et lors de la signature du bail nous avons dit au locataire que nous allions faire des travaux pour la fosse septique (qui est sur le bas devant la maison) ainsi que quelques travaux de rénovation dans la maison pour leur bien être.

Or, à ce jour, ces locataires nous ont envoyé un courrier recommandé en nous disant qu'ils ne voulaient pas payer le mois de mai car il y a toujours eu du monde chez nous (seulement moi le propriétaire à faire les travaux...) et alors, ils n'étaient jamais tranquilles.

Cela est-il une raison de non paiement du loyer ??

Je suis dépourvu car ils me disent que si je ne suis pas d'accord avec eux (de ne pas être payé du mois de mai) ils nous enverront devant un avocat.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous saurez me donner des conseils sur mon cas.

Merci par avance.

Par **amajuris**, le **26/05/2011** à **19:59**

bjr,
la justice privée est interdite depuis 1789.

vos locataires ne peuvent pas décider unilatéralement de ne pas payer leurs loyers.
ils peuvent éventuellement en application de loi de 1989 sur les rapports locataires-bailleurs demander une réduction de leurs loyers si ceux-ci durent plus de 40 jours.
cdt

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **21:51**

Depuis combien de jours les travaux se font ?

Par **melanied53**, le **05/06/2011** à **21:11**

Merci beaucoup pour vos réponses, à vrai dire nous avons dit (l'agence immobilière) que les travaux serait fini normalement avant le 15 avril... avant leur arrivée mais manque de temps nous avons commencé la fausse septique qu'au mois de mai en travaux.

Au final nous remarquons que nous n'avons pas les cautionnaires (leur signature + paiement de la caution), l'assurance de la maison !! et les deux derniers loyers de leur ancienne maison !

Quel droit ais-je ?

Merci beaucoup par avance de votre réponse, car nous sommes très inquiet de ces locataires qui nous ont été donné par une agence !!!

Par **melanied53**, le **05/06/2011** à **21:24**

J'aimerais apporter une information sur ma réponse..

En fait peut être que les travaux ont duré environ 40 jours mais il s'agissait d'une journée la semaine pas exemple.. donc pas 40 jours d'affilés... étalé sur la fin avril et mois de mai ...
Merci de vos réponses !